

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2021

En l'an deux mil vingt et un, le conseil municipal s'est réuni le sept septembre à 20h00 sur une convocation du 31 août 2021.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Bernard BARRAUD, Émilie CORS, Émilie PORTAIS, Magali VINCENT, Sonia CLAVURIER, Christophe COETTO, Stéven JARDIN, Vincent RENAUDIN

Absents : François BERTRAND (a donné pouvoir à Vincent RENAUDIN), Marion FILLEUL (a donné pouvoir à Philippe NEAU), Edwige MADEUX-DUBOIS, Thomas ROGER (a donné pouvoir à Philippe NEAU), Frédéric TRICARD (a donné pouvoir à Magali VINCENT).

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

Ordre du jour

1 / Compte rendu du 12 juillet dernier :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

VOTE : 14 POUR

2 / Droit de préemption urbain :

Le conseil communautaire a délégué aux 20 communes l'exercice du Droit de Préemption Urbain dans le cadre du PLUi-H (préemption sur la zone habitable).

Il est demandé au conseil municipal de déléguer cette compétence.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à déléguer cette compétence au Maire ?

VOTE : 14 POUR

3 / Subvention comité des fêtes :

M. Le Maire fait un point sur l'organisation et le déroulement de cette journée. Le marché artisanal proposé a permis une présence en continu sur le site. Le bilan comptable des associations mobilisées est positif. Chacune d'entre elles (APE, Les Roses du Marais, Nuaillé Temps Libre et le Comité des Fêtes) a perçu environ 300 €. Il est à noter la participation bénévole de la Carpe Aunisienne pour l'activité pêche à l'écrevisse et de Geoffrey du Nûa au stand buvette.

Émilie PORTAIS fait remonter le constat des artisans d'un manque de signalisation du site.

Stéven JARDIN fait remonter les retours de citoyens concernant « l'après » feu d'artifice qu'il n'y a pas.

Le Comité des Fêtes a payé la facture du DJ (400 €) alors que c'est la Mairie qui le prend en charge habituellement.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à allouer une subvention de 400 € au Comité des Fêtes pour régulariser la situation ?

VOTE : 14 POUR

4 / Proposition de groupement de commande : Insertion sociale et professionnelle portant sur l'entretien des espaces verts :

Pour rappel, ce point avait été abordé lors du conseil du 12 juillet mais un complément d'informations avait été demandé.

Notre commune bénéficie de 3 semaines de présence des Brigades Vertes. La Communauté de Communes propose d'ajouter 16 semaines en complément des semaines allouées aux 20 communes. Une semaine supplémentaire aurait un coût de 1 755 € à la charge de la Commune qui souhaiterait

en bénéficiaire. L'équipe qui interviendrait serait composée de 7 personnes (si elle est au complet).

Compte-tenu de notre situation financière actuelle, M. Le Maire propose de ne pas se positionner pour une semaine supplémentaire.

M. Le Maire procède au vote : le conseil autorise-t-il M. Le Maire à signer le groupement de commande sans demande de semaine supplémentaire ?

VOIX : 14 POUR

5 / Questions diverses :

M. Le Maire s'est rendu à Suiré pour constater les problèmes de stationnements récurrents. Un passage étroit dans la rue nécessiterait peut-être de mettre une signalétique de bandes jaunes des deux côtés.

Une maison récemment rénovée est partagée en deux logements. Le Permis de Construire délivré doit être consulté pour vérifier que les deux logements ont bien été déclarés.

M. Le Maire a signalé auprès de M. CARON, directeur des infrastructures au Département ainsi que M. LAIDIN, directeur de l'agence d'Échillais, la forte circulation sur le chemin de Beauregard et sur le chemin de la Louiselière du fait des travaux à Ferrières. Un sens interdit dans le sens Nuaillé D'Aunis-Saint Sauveur d'Aunis a été positionné. Deux sens interdits ont été installés chemin de Beauregard. La Mairie d'Angliers nous a prêté un panneau sens interdit.

Stéven JARDIN évoque le stationnement d'un fourgon sur le passage piéton devant l'École. De nombreuses voitures sont stationnées tous les matins sur les trottoirs. Certaines bouchent l'entrée/sortie du chemin du Docteur HURTAUD.

M. Le Maire indique que la signalétique a été réinstallée rue de Saint Sauveur afin de prévenir de la présence d'une bordure délimitant des places de stationnement.

M. Le Maire évoque l'absence de quelques plots à remplacer au niveau du chemin piéton de l'allée des platanes (à revoir avec Frédéric TRICARD).

M. Le Maire indique qu'une réflexion sur la réorganisation des espaces de la Mairie va s'engager. Magali VINCENT fait le constat du manque de place dans le bureau de Mme MARET. Il est difficilement concevable de recevoir une personne en rendez-vous urbanisme sans avoir la place de déplier une carte ou autre. Il serait important d'avoir un bureau dédié au rendez-vous.

Le passage quotidien par le bureau de Mme MARET du fait de l'aménagement mis en place dans le cadre de la crise sanitaire pour l'accueil doit s'arrêter. L'accueil se fera désormais dans le bureau d'accueil à compter du mercredi 08 septembre.

M. Le Maire indique que la balayeuse interviendra à Nuaillé le mercredi 22 septembre. L'information sera diffusée via Panneau Pocket.

Un chiropracteur a demandé à pouvoir s'installer au Pôle Santé à mi-temps. Les praticiens ont été sollicités pour savoir si ils souhaitaient partager leur cabinet.

Une réunion va être organisée à la Mairie en présence de maître HÉDELIN le lundi 11 octobre avec les riverains de la place du four. Une réunion préparatoire entre élus est programmée le mercredi 6 octobre. Il s'agit de pouvoir acquérir à l'euro symbolique cette place afin d'y réaliser des aménagements.

Magali VINCENT fait état d'un mur de déchets (cageots, containers poubelles) entre l'épicerie et la

maison de Mme GENDRON. Une réflexion sur les containers des riverains et leur stockage devra être menée pour limiter l'impact visuel et libérer de l'espace sur la place.

M. Le Maire présente le plan d'évacuation proposé par CHRONOFEU pour l'École. Stéven JARDIN précise que la numérotation des classes doit être réalisée en fonction de ce qu'elle est réellement. Ce sera à revoir avec Mme GACHIGNARD. Cela simplifiera les interventions des agents lors de demande de travaux ou remplacement pour les ménages.

M. Le Maire informe du contrôle ouvert par la Cour des Comptes sur la comptabilité communale de 2016 à 2020. Un rendez-vous téléphonique aura lieu lundi 13 septembre avec M. SOISSONG pour expliciter la procédure.

Un questionnaire a été envoyé en Mairie par M. GUENDOUZ, vérificateur à la Cour des Comptes. Les éléments lui seront adressés demain.

Émilie PORTAIS interroge sur les suites qu'ils pourraient y avoir ? Pour l'instant, Naucune réponse ne peut être apportée sur l'issue de la procédure. Le Conseil Municipal sera informé régulièrement de l'avancée du dossier.

Marion ROBIN évoque les impayés cantine pour lesquels certaines familles n'ont à ce jour réalisé aucune démarche auprès du Trésor Public. Ces familles seront rappelées afin d convenir d'un rendez-vous en Mairie.

Émilie PORTAIS demande si les classes sont équipées de ventilateurs. Stéven JARDIN répond qu'elles ne le sont pas. Il fait un point sur les déménagements et travaux de l'été qui ont pu tous être réalisés avant la rentrée. Une réflexion sur les temps de repas et de récréation a eu lieu pour atténuer au maximum l'impact sur les enfants des mesures à prendre en lien avec la situation sanitaire. En effet, un groupe de 8 enfants auraient dû rester en marge du groupe de leur classe d'âge puisqu'ils ne sont pas dans la même classe que les autres.

Émilie PORTAIS interroge sur la fibre. Il semblerait qu'elle ne soit pas installée partout, notamment rue de Bel Air. M. Le Maire précise que les clients ORANGE seront les premiers servis. Les habitants doivent se renseigner auprès de leur opérateur pour connaître la date de mise en service propre à leur adresse.

Émilie PORTAIS demande où en sont les projets de plantations à l'approche de l'automne : parterre Mairie et entrée du bourg. Magali VINCENT évoque ce qui a été dit en réunion d'adjoints lundi soir : il faut faire le point sur ce que les agents pourront faire. Le parterre de la Mairie nécessite peu de temps et d'investissement. Le géotextile est déjà acheté. Il doit rester de la grave de la colline aux enfants. Il n'y aurait que les végétaux à acheter. Il faut organiser une réunion pour finaliser cela. Pour l'aménagement de l'entrée du bourg, une réflexion d'ensemble du projet doit être menée même si le chantier doit se réaliser en plusieurs phases.

Christophe COETTO a eu contact avec le FC2C. Une réunion doit être programmée pour la signature de la convention qui se fera après avoir faire le tour des structures.

M. Le Maire annonce le départ des gens du voyage pour le dimanche 12 septembre.

Christophe COETTO a entendu des riverains du chemin des Gas parler de pétition concernant la vitesse excessive.

La déviation en lien avec les travaux d'aménagement de Ferrières accentue le flux de véhicules sur cet axe.

Stéven JARDIN évoque le futur chemin piétonnier en parallèle de cette voie qui nécessitera pour en garantir la sécurité de réfléchir à des aménagements permettant de ralentir la vitesse des véhicules (chicane, ralentisseur, ...). M. Le Maire précise qu'il faudra aussi tenir compte des engins agricoles qui empruntent cette voie.

M. Le Maire évoque le radar pédagogique positionné dans la grand'rue. Il lui apparaît nécessaire de repenser la limitation de la vitesse à 30 dans tout le village. Il lui semblerait plus pédagogique de délimiter des zones à 30 et de remettre la vitesse à 50 dans le reste du village.

Nous avons reçu l'information que la gendarmerie a effectué des contrôles de pass sanitaire au bar.

Fin de séance à 21h50

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	PROCURATION : P. NEAU
Stéven JARDIN		François BERTRAND	PROCURATION : V. RENAUDIN
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Frédéric TRICARD	PROCURATION : M. VINCENT	Vincent RENAUDIN	
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	PROCURATION : P. NEAU
Sonia CLAVURIER-MICHAUD			